

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf J-C. BENIGAUD, excusé, a traité les dossiers suivants :

► **LOGEMENT LOCATIF DE LA MAIRIE** : le choix des entreprises pour la réalisation des travaux avait été effectué par le conseil municipal le 24 novembre 2017 sur la base des devis des entreprises mais l'offre remise par l'entreprise "Atelier du Bâtiment" était erronée et après correction de l'erreur, l'offre de cette entreprise est devenue moins compétitive que celle des concurrents ; le marché est donc modifié et le lot carrelage est attribué à l'entreprise Rathier de Crémeaux, qui a accepté d'inclure ce chantier dans son planning.

► **REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : présentation de l'avant-projet définitif préparé par le cabinet SINBIO qui prévoit l'installation d'une nouvelle station à base de filtre planté de roseaux à côté de l'actuelle lagune, qui servira à la seule épuration des eaux de ruissellement, et la réhabilitation des parties de réseaux en mauvais état ; le coût global est évalué à 605 783€ ht, dont 500 000€ de travaux et 105 000€ de frais d'étude. Le taux de subvention du conseil départemental et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sera déterminant pour le lancement ou non de ce programme par la commune car les possibilités de remboursement d'emprunt sont limités au seul encaissement de la redevance qui, même après l'augmentation votée en 2016, ne représente que 8800€ par an. Le conseil municipal sollicite pour l'instant les aides de ces deux organismes et reverra la question après l'attribution des subventions. Par ailleurs, le propriétaire de la parcelle à acheter pour l'aménagement de la nouvelle station va être contacté pour connaître son offre.

► **PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017** :

- section de fonctionnement : 330 961,63 en dépenses et 402 662,07€ en recettes, soit un excédent de 71 700,44€ sur l'exercice et un excédent de clôture de 275 667,54€ après intégration de l'excédent 2016.

- section d'investissement : 266 700,84€ en dépenses et 386 311,50€ en recettes, soit un excédent de 119 610,66€ sur l'exercice et un déficit de clôture de 105 756,16€ après intégration du déficit 2016.

Après reprise des restes à réaliser, le résultat définitif de clôture s'élève à 117 693,82€.

Le compte administratif du budget général est approuvé à l'unanimité des 9 votants.

Celui du budget assainissement est reporté à fin mars, les comptes n'étant pas définitifs.